

à remplir ces honorables fonctions, il les exerça jusqu'en 1729. En quittant cette place, il prononça un discours qui a été imprimé, et dans lequel on remarque le passage suivant : « Convaincu de l'importance et des difficultés de la place qui m'est offerte, effrayé par un fatal enchaînement de circonstances redoutables, intimément pénétré de ma propre insuffisance, ce n'est que l'obéissance à des ordres réitérés qui m'a soumis à porter un fardeau trop au-dessus de mes forces. Mes craintes n'étaient que trop bien fondées ; une subsistance peu assurée et ruineuse, un vide immense à remplir, une cessation presque général de travail, qui, après avoir occasionné la plus affreuse misère, nous menaçait de suites encore plus terribles : tels sont les écueils qui se sont multipliés sous mes premiers pas. Toute la prudence, les soins, la vigilance de mes prédécesseurs n'avaient pu les prévenir ; quelle puissance secourable les écartera ? le souffle léger d'un vent favorable suffit pour dissiper les orages les plus noirs. Un hasard heureux, parlons plus chrétiennement, la providence paternelle, qui veille sans cesse sur nos besoins, a détourné ces orages ; le calme et la tranquillité sont venus habiter parmi nous ; votre charité généreuse a soutenu nos manufactures contre la plus violente secousse qu'elles aient éprouvée. Nos arts ont été secourus et encouragés, l'espérance s'est ranimée ; tout semble avoir repris une vie nouvelle.... Les embellissements, les décorations extérieures sont les suites agréables de l'abondance ; les temps et mille circonstances m'ont envié cet avantage ; vous ne verrez point mon nom gravé sur vos monuments publics, mais j'ose me flatter qu'il sera gravé dans vos cœurs..... »

A cette affreuse misère, que Laurent Dugas eut la gloire de faire cesser, se rattache une anecdote que nous ne pouvons nous dispenser de rapporter, et qui se trouve dans *la Bibliothèque des gens de cour*, du lyonnais Gayot de Pitaval, t. v, p. 151, édition 1725.

Les boulangers, se flattant d'obtenir de M. Dugas la permis-